

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2026, 19H30 Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de- Morestel

Présents : Frédérique LUZET, Pierrick RAY, Gilbert GIPPET, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Emmanuel DE VAUJANY, Charlotte PEGOUD, Pascale MOIROUD, Alexandre BARRIER, Mylène PEYRONNET, Loïc DAVID, Aurélie VUILLERMET, Hubert JOSEPH-MATHURIN, Myriam FRANCOIS, Eglantine GUILLOT

Secrétaire de séance : Pierrick RAY

Ouverture de séance : 19h33

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

1. Délibération : Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 de notre PLU pour erreur matérielle
2. Délibération : demande de contribution financière à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours pour l'adhésion à l'Agence France Locale
3. Délibération : désignation des représentants à l'Agence France Locale et octroi de la garantie annuelle
4. Délibération : demande de contribution financière à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours pour la modernisation du parc d'éclairage public de la commune
5. Délibération : demande de contribution financière à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours pour la mise en valeur de la façade de la mairie
6. Délibération : décision modificative liée à l'annulation d'une coupe de bois et à la régularisation de factures EDF payées à tort
7. Tirage au sort des jurés d'assises 2027 en tant que bureau centralisateur
8. Point d'avancement sur le projet de réhabilitation de l'école maternelle, de la salle des fêtes et création d'un réseau de chaleur.
9. Présentation du schéma de mutualisation de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné
10. Retour sur le travail des commissions verger, action sociale, patrimoine et jeunesse
11. Point travaux
12. Point urbanisme
13. Retour sur l'organisation de la journée événement du 11.07.2026 pour l'arrivée du Tour du Valromey

14. Questions diverses

1/ Délibération : Modification simplifiée du PLU – Modalités de mise à disposition du public

Madame le maire rappelle au conseil municipal qu'une erreur matérielle a été identifiée dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et a été signalée par les services de la DDT par courrier du 13 mars 2026.

Madame le maire précise qu'une zone de prairie inondable était mal délimitée sur les couches cartographiques. Une procédure de modification simplifiée pour erreur matérielle a donc été initiée par arrêté du maire le 26 mars 2026.

Après le délai laissé aux personnes publiques associées pour la consultation de ce dossier, il convient désormais de définir les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public.

Madame le maire propose les modalités suivantes :

- Consultation du dossier en mairie aux horaires d'ouverture au public, du 28 mai 2026 à 8h au 29 juin 2026 à 12h
- Publication d'un avis dans les annonces légales (via Le Dauphiné Libéré)
- Mise en ligne sur le site internet de la mairie à partir du 28 mai 2026.
- Possibilités de remarques : par courrier à l'adresse de la mairie, par mail, ou via un registre ouvert en mairie dès le 28 mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de mise à disposition du dossier au public telles qu'énoncées par Madame le maire.

2/ Délibération : demande de contribution financière à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour l'adhésion à l'Agence France Locale

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune a pris des parts dans l'Agence France Locale (banque des collectivités) afin de bénéficier des meilleurs taux d'emprunt, quelle que soit la taille du projet. Le montant des parts souscrites s'élève à 2 400 €, calculées en fonction du nombre d'habitants et du budget communal.

Dans le cadre d'un fonds de concours, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné propose de prendre en charge la moitié de la somme d'adhésion, soit 1 200 €.

Madame le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de solliciter la communauté de communes dans le cadre de ce fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de Madame le maire et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires en ce sens.

3/ Délibération : Désignation des représentants de la commune à l'Agence France Locale et octroi de la garantie annuelle

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer 2 représentants de la commune afin de siéger aux différentes assemblées de l'Agence France Locale. Elle propose d'être le représentant titulaire et Gilbert GIPPET en représentant suppléant, tous deux ayant suivi le dossier

depuis

le

début.

Madame le maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer au sujet de la garantie annuelle, qui permet à la commune, de pouvoir solliciter un emprunt et le déblocage des fonds à tout moment, sans avoir à agir dans l'urgence. Elle précise que la commune n'est pas dans une situation d'urgence et qu'il s'agit d'une exigence administrative récurrente. Cette délibération sera à adopter toutes les années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des représentants auprès de l'Agence France Locale désignés ci-dessus ainsi que l'octroi de la garantie annuelle.

4/ Délibération : demande de contribution financière à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la modernisation du parc d'éclairage public de la commune

Madame le maire rappelle au conseil municipal le contexte et le périmètre du projet de modernisation du parc d'éclairage public :

- Remplacement de 75 luminaires en LED (soit la moitié du parc luminaire),
- Ajout de 4 luminaires au clos bouliste,
- Remplacement du luminaire vers l'église,
- Ajout de 2 points lumineux pour les arrêts de bus.

Madame le maire détaille au conseil municipal le coût et expose les différents financements du projet :

- Montant total du projet : 70 808 €
- Participation de TE38 : 50 %, soit 35 404 €
- Participation des Balcons du Dauphiné (fonds de concours) : 16 775 € (enveloppe communale 2024-2026 de 61 600 € quasi-épuisée)
- Reste à charge pour la commune : 18 589 €

Madame le maire précise au conseil municipal que l'enveloppe globale du fonds de concours de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour Saint-Victor-de-Morestel est de 61 600 €, calculée selon la strate "village", le nombre d'habitants et l'effort fiscal de la commune. La demande totale des aides accordées atteignant un peu plus de 62 000 €, le montant accordé a été plafonné à son maximum, soit 16 775 €.

Suite aux échanges lors de la séance, un rapport de consommation énergétique sera demandé à TE38 par la suite pour pouvoir estimer l'économie réalisée sur nos consommations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la sollicitation du fonds de concours de la Communauté de Communes dans le cadre du projet de modernisation du parc d'éclairage public et autorise Madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives en ce sens.

5/ Délibération : demande de contribution financière à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour la mise en valeur du patrimoine (façade de la mairie)

Madame la maire présente en détail le projet de mise en valeur de la façade de la mairie qui comprend l'installation et le remplacement de drapeaux

(modèles anti-enroulement), les travaux de maçonnerie sur la façade, la pose d'un panneau « Liberté, Égalité, Fraternité » au-dessus de la porte (prévue dans la semaine du 26 mai), et l'éclairage de la mairie en LED confié, après consultations, à l'entreprise GARCON-PEYRONNET. Madame le maire explique au conseil municipal les différentes fonctionnalités de l'allumage LED qui pourront être adaptées en fonction des événements (bleu-blanc-rouge pour le 14 juillet ou les fêtes commémoratives, rose pour l'opération Octobre Rose, etc.).

Madame le maire détaille au conseil municipal le coût et expose les différents financements du projet :

- Montant total du projet : 10 438€
- Participation des Balcons du Dauphiné : 50 %, soit 5 219 €
- Reste à charge pour la commune : 5 219 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la sollicitation du fonds de concours de la Communauté de Communes dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine et autorise Madame le maire à effectuer toutes les démarches administratives en ce sens.

6/ Délibération : décision modificative suite à l'annulation d'une coupe de bois et remboursement

Madame le maire explique au conseil municipal qu'un administré a sollicité la mairie pour l'annulation de sa coupe de bois attribuée en 2025 car il n'a pas pu la réaliser. Cette annulation engendre un remboursement pour lequel les crédits budgétaires n'ont pas été provisionnés au budget primitif 2026. Il s'agit donc de procéder à un virement de crédit afin de provisionner la bonne imputation comptable. Cela représente une dépense totale de 300€, et le virement de crédit (transfert d'un compte à l'autre) sera de 250€ puisqu'un montant de 50€ avait été provisionné au budget 2026.

Madame le maire précise que ce type d'annulation devient fréquent. La coupe annulée pourra être proposée à d'autres administrés.

Madame le maire rappelle au conseil municipal le principe de fongibilité des crédits de la nomenclature M57 soit la possibilité de lui octroyer le droit d'opérer à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits liés aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et propose le virement de crédit comme suit :

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision modificative n°1

date de délibération : 26/05/2026

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 67 673	250,00		
R F 013 6459	250,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		250,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures		250,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité moins une abstention l'adoption de cette décision modificative ainsi que le principe de fongibilité des crédits dont le vote a été omis lors du vote du budget 2026.

7/ Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

Madame le maire explique au conseil municipal que Saint-Victor-de-Morestel est bureau centralisateur de 6 communes concernant le tirage au sort des listes des jurés d'assises, comme chaque année. Un tirage au sort est organisé pour désigner six jurés d'assises pour les communes de Saint-Victor, Brangues, Le Bouchage, Vignieu, Vasselin et Saint-Sorlin de Morestel.

Un juré est tiré par commune. Les critères sont d'avoir plus de 23 ans et moins de 75 ans. le nom des personnes tirées au sort seront communiqués aux mairies concernées afin de leur transmettre les documents à compléter afin de les renvoyer à la Cour d'Assises de Grenoble avant le 14.04.2026.

8/ Point d'avancement sur le projet de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'école maternelle et création d'un réseau de chaleur

Madame le maire remercie tous les élus qui ont participé à la réunion de réflexion sur les aménagements de réhabilitation de la salle des fêtes et expose au conseil municipal les aménagements du plan mis à jour suite à la réunion de travail avec les équipes d'ATEAM du 19 mai ainsi que les problématiques sur lesquelles des réflexions seront menées :

- Entrée et acoustique
- Luminosité
- agrandissement de l'auvent
- Bar et Office
- Espaces annexes dont office
- École maternelle
- Réseau de chaleur

Madame le Maire informe qu'une nouvelle réunion aura lieu mardi 16 juin avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et précise que l'AGEDEN est toujours en accompagnement de nos réflexions sur le réseau de chaleur.

9/ Présentation du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'un schéma de mutualisation a été adopté fin 2024 et reste un axe stratégique que la Communauté de Communes souhaite développer. Il se présente sous différentes formes : groupements de commandes, prestation de services (accompagnement en ressources humaines, urbanisme ou pour les marchés publics par exemple), mise à disposition de locaux, prêt de matériel entre communes, etc. Le schéma de mutualisation propose également un service commun co-géré par les communes et la Communauté de Communes comme par exemple le secrétariat de mairie. Le service commun permet d'assurer une continuité de service et de rendre les sujets plus visibles et attractifs.

La commune a peu utilisé ces services jusqu'à présent (sauf la prestation de services pour la création du nouveau site internet). Il est convenu de

réfléchir à y recourir davantage pour des besoins spécifiques (par exemple pour la mise à jour du document unique ou la relecture de marchés...).

10/ Retour sur le travail des commissions

- Commission Verger :

Événements : La proposition d'un "piano ambulant" (850 €) est rejetée car jugée trop chère pour la prestation. D'autres événements à plus petit budget sont maintenus (chorales bénévoles, contes le 13 septembre). Biodiversité : Un rendez-vous avec l'association lo Parvi est fixé le 2 juin pour organiser un atelier de création de nichoirs à chauves-souris afin de lutter contre les moustiques.

Culture : Trois carrés potagers seront exploités en partenariat avec l'école et des bénévoles (plantations en juin). La gestion des mauvaises herbes reste à définir.

Entretien : Un touret cassé sera évacué et une réflexion est en cours sur l'acquisition et l'installation de nouveau mobilier (bancs, troncs d'arbres, etc.) en évitant de bétonner.

- Action Sociale (CCAS) et Santé :

Santé : L'association Axiome a été contactée pour un projet de mutuelle communale. Un atelier seniors "Mémo Move" (équilibre et mémoire) est prévu à partir du 21 septembre.

Violences intrafamiliales : Des "violentomètres" ont été mis à disposition en mairie. Il est proposé d'organiser une conférence en novembre et de créer un réseau local à but d'informations sur ce sujet.

Organisation : Il est proposé de structurer le travail du CCAS par thématiques ("bien vieillir", "bien grandir", etc.) et de recruter de nouveaux membres.

- Commission Patrimoine et Culture :

Le projet principal est une exposition sur l'histoire du village via les photos de classe. Un appel sera lancé dans le bulletin municipal.

- Commission Jeunesse :

Le groupe de 30 jeunes participera aux cérémonies et proposera des animations (14 juillet). Ils pourraient devenir ambassadeurs de "Panneau Pocket". Des ateliers (citoyenneté, harcèlement) sont envisagés à l'automne.

11/ Point Travaux

Pierrick RAY, adjoint en charge des travaux, informe le conseil municipal que les travaux d'élagage sont terminés et que la campagne de marquage se poursuit.

12/ Point urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

14/ Organisation de l'événement TVO (Tour de Savoie Mont Blanc)

Madame le maire rappelle au conseil qu'une journée événement aura lieu autour de l'arrivée du Tour du Valromey le samedi 11 juillet, avec l'arrivée de la course féminine vers 11h30 et celle de la course masculine vers 17h30.

Plusieurs animations et activités sont prévues : parcours vélo pour enfants, "Carnavélo" (déambulation déguisée), char sono, démonstration de twirling, passage de vieilles voitures, animation musicale et barbecue en soirée. Madame le maire informe le conseil municipal que toutes les associations participent à cet évènement. Les organisateurs sollicitent la commune afin de trouver 25 signaleurs (permis requis) afin de se positionner sur les axes et carrefours qui appellent à une vigilance particulière au passage des coureurs. Deux parkings seront aménagés pour l'évènement afin de pouvoir accueillir tous les bénévoles et membres des équipes et de l'organisation de la course cycliste. L'évènement valorisera les produits locaux (pain, tomates, bière) et adoptera une démarche éco-responsable (gobelets réutilisables, tri). A cette occasion, une tombola est organisée pour financer le renouvellement du matériel de la salle des fêtes.

15/ Questions diverses

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec les agriculteurs est prévue pour l'hiver afin d'échanger avec eux.

Elle informe le conseil municipal que le sujet de la régularisation des factures EDF inscrit à l'ordre du jour (délibération n°6) a été retiré pour être traité administrativement.

Clôture de séance : 22h35